



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Trefileries et laminoirs de la Mediterranee

Question écrite n° 39605

Texte de la question

M. Guy Hermier attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation de l'entreprise des Trefileries et laminoirs de la Mediterranee (filiale d'Alcatel), a Marseille (13015) ou la direction vient d'annoncer un plan social avec le licenciement de 72 employees sur 104. Apres le depot de bilan la semaine derniere de la CMR, derniere grande entreprise de reparation navale marseillaise, ce sont pres de 450 emplois qui sont menaces. Pour les 15/ et 16/ arrondissements de Marseille, ou ces entreprises sont implantees, cela est dramatique. En effets dans ces quartiers, les taux d'activite et d'emploi sont les plus faibles de Marseille et le chomage, notamment des jeunes, depasse deja 30 p. 100 de la population. C'est d'ailleurs une des raisons qui a conduit le maire de Marseille, ministre de la ville a proposer dans le cadre du pacte de relance pour la ville, l'inscription d'une grande partie de ces quartiers en zone franche urbaine. Au moment ou cette creation est avancee, ces licenciements sont inacceptables. On ne peut a la fois parler de mesures positives en faveur des quartiers defavorises et accepter que plusieurs centaines d'hommes et de femmes qui y vivent se retrouvent sans emploi. C'est pourquoi il lui demande d'intervenir afin que le plan social de TLM soit abandonne.

Texte de la réponse

La societe TLM exerce deux activites a Marseille. L'une d'entre elles est la metallurgie du cuivre etame et nickelle destine aux cableries, dont la demande a connu une degradation importante et que la direction de l'entreprise estime definitive, sur un marche europeen par ailleurs deprime et fortement concurrentiel. L'autre activite est la fabrication de catenaires de chemin de fer, dont le marche semble encore presenter certaines perspectives. Dans ce contexte economique, l'entreprise a decide de ne conserver que la seconde activite, ce qui conduit a la suppression de 66 emplois sur un effectif de 104 personnes. Les negociations qui se sont deroulees au cours des derniers mois entre la direction de TLM et les organisations syndicales ont permis d'apporter au plan social initialement presente par la direction un certain nombre d'ameliorations. Ces ameliorations portent sur l'accompagnement de la mobilite dans le groupe et a l'exterieur du groupe, grace dans ce dernier cas, a la mise en place d'une cellule de reclassement et a une aide financiere aux employeurs recrutant des salaries de TLM, sur une incitation au passage a temps partiel, sur une aide a la creation d'entreprise. Par ailleurs, huit personnes beneficieront d'une AS/FNE et une preretraite progressive est proposee aux salaries ages de plus de 55 ans. Enfin, la mission industrialisation recemment creee par le groupe Alcatel Alsthom s'attachera a etudier les possibilites concretes de reconstitution d'emplois sur le bassin de Marseille, demarches auxquelles seront bien sur associes les acteurs economiques locaux et qui sont suivies de tres pres par les pouvoirs publics. Il est en effet important de rappeler que si l'administration n'a plus, depuis 1986, competence pour apprecier le motif economique d'une reduction d'effectifs, elle est, en revanche, extremement vigilante s'agissant de la qualite des mesures d'accompagnement mises en place par les employeurs. Elle est egalement tres sensible aux efforts qui doivent etre menes, en particulier par les groupes disposant de moyens financiers et humains importants, en vue de recreer des emplois sur des bassins d'emploi deja fragilises par le declin des activites traditionnelles.

Données clés

Auteur : [M. Hermier Guy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39605

Rubrique : Siderurgie

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 1996, page 2953

Réponse publiée le : 30 septembre 1996, page 5207